

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 6 mai 2013 à 20 heures, au Centre communautaire, sis au 930 rue du Centre à Saint-Jude et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yves de Bellefeuille,

Madame la conseillère :

Messieurs les conseillers:

Christian Vanasse, Claude Graveline, Jacques Dubuc et Annick Corbeil, tous membres du Conseil et formant quorum.

Est absent monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye.

Sont aussi présentes, mesdames Sylvie Beauregard, directrice générale et Nancy Carvalho, agente administrative.

## **1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Monsieur Yves de Bellefeuille, vérifie le quorum et ouvre la session.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013
- 4. Adoption des comptes**
- 5. Période de questions**
- 6. Correspondance**
- 7. Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment**
- 8. Administration**
  - 8.1 Dépôt du rapport financier semestriel au 31 mars 2013
  - 8.2 Caisse de la Vallée des Patriotes – Renouvellement de l'entente de tarification
  - 8.3 Embauche d'une personne préposée à l'entretien des aménagements paysagers de la municipalité
  - 8.4 Agente administrative – Fin de la période de probation
  - 8.5 Élections novembre 2013 – Inscription à une formation - Entérinement
- 9. Sécurité publique**
  - 9.1 Travaux de stabilisation des berges – Site #4 – Les Services exp inc. – Autorisation de paiement
  - 9.2 Travaux de stabilisation des berges – Site #4 – Divers fournisseurs – Autorisation de paiement
  - 9.3 Schéma de risques incendie – Demande de crédit auprès des assureurs
  - 9.4 Service des incendies – Achat de matériel et d'équipements divers
  - 9.5 Travaux de stabilisation des berges – Site 2 et 3 – Procédure d'appel d'offres
  - 9.6 Travaux de stabilisation des berges – Sites 2, 3, 21 et 25 – Présentation des dossiers à la MRC des Maskoutains et au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) - Mandat
- 10. Transport**
  - 10.1 Travaux de rapiéçage d'asphalte – Adjudication du contrat
  - 10.2 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – MTQ – Reddition de compte
  - 10.3 Voirie – Travaux Basse-Double – Laboratoire exp et Mrc des Maskoutains - Autorisation de paiement
  - 10.4 Avis de motion – Règlement numéro 496-2013 concernant la fermeture et l'entretien des fossés de chemin
  - 10.5 Voirie – Chemin de la Grande-Ligne – Étude pour le reprofilage des fossés – Mandat – Partage des coûts
  - 10.6 Voirie – Nettoyage des fossés du rang Salvail Sud et des espaces de parcs – Peinture des bancs de parc – Mandat à la Coopérative jeunesse de services
  - 10.7 Voirie – 6<sup>e</sup> Rang - Réfection du ponceau du cours d'eau Zéphirin-Messier

**11. Hygiène du milieu et environnement**

11.1 Règlement fédéral sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées – Mise en application - Mandat

**12. Aménagement et urbanisme**

12.1 Lots 2 708 582 et 2 708 569 – Construction d'installations septiques - Demande d'appui auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec

**13. Loisirs et culture**

13.1 Comité de la Saint-Jean-Baptiste – Autorisation de dépenser

13.2 Parade de la Fête nationale – Fermeture de la route 235 – Autorisation municipale

13.3 Loisir et Sport Montérégie – Cotisation annuelle

13.4 Politique de la famille – Semaine québécoise des familles – 13 au 19 mai 2013 – Proclamation

13.5 Parc Elphège Filiatrault – Achat de pierre pour rechargement du sentier pédestre

**14. Autres sujets**

14.1 Camp Richelieu de Saint-Hyacinthe inc. – Pacte rural – Projet d'immobilisation - Demande d'appui

14.2 Mobilisation du milieu municipal pour le projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013 - Position

14.3 Filière nucléaire civile et militaire au Québec : de l'exploration de l'uranium à la gestion permanente des déchets radioactifs - Position

**15. Rapport des élus - Information**

**16. Période de questions**

**17. Clôture de la séance**

2013-05-119

Sur la proposition de M. le conseiller Claude Graveline, Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil, IL EST RÉSOLU:

D=ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 2 AVRIL 2013**

2013-05-120

Sur la proposition de M. le conseiller Jacques Dubuc, Appuyée par M. le conseiller Christian Vanasse, IL EST RÉSOLU:

D=ADOPTER le procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**4. ADOPTION DES COMPTES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois avec les faits saillants suivants:

|                     |                |
|---------------------|----------------|
| Salaires nets :     | 16 396.43\$    |
| Comptes déjà payés: | 1 402 797.23\$ |
| Comptes à payer:    | 94 808.43\$    |

Appels des pompiers:

11-04-2013 Feu dans un garage RMS 403 Michaudville St-Jude

27-04-2013 Feu de véhicule dans le bois près du 750 Michaudville St-Bernard

EN CONSÉQUENCE,

2013-05-121

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil, Appuyée par M. le conseiller Jacques Dubuc, IL EST RÉSOLU:

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;

D'AUTORISER une appropriation de 1 286\$ du surplus accumulé non affecté au poste 02 70259 670 «fourniture patrimoine» pour l'achat des drapeaux Carillon;

D=ADOPTER et D=AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis;

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L=UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Cette période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

## **6. CORRESPONDANCE**

- 28 mars 2013: RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS – Comité exécutif - Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2013
- 28 mars 2013: RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS – Conseil d'administration - Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 27 mars 2013
- 9 avril 2013: MRC DES MASKOUTAINS - Procès-verbal de la séance du 13 mars 2013
- 9 avril 2013: MRC DES MASKOUTAINS – Comité administratif – Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 mars 2013
- 9 avril 2013 : RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE – Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2013
- 23 avril 2013 : RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE – Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2013
- 26 avril 2013 : RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS – Comité exécutif - Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2013
- 26 avril 2013: RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS – Conseil d'administration - Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 avril 2013

Ces documents seront déposés aux archives de la municipalité et sont disponibles pour consultation.

## **7. DÉPÔT DU RAPPORT DE L=INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

La directrice générale dépose le rapport du mois de avril 2013 préparé par monsieur Alexandre Thibault, inspecteur en bâtiment.

## **8. ADMINISTRATION**

### **8.1 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 31 MARS 2013**

La directrice générale dépose le rapport financier semestriel au 31 mars 2013 préparé par madame Dominique Plouffe, secrétaire-trésorière adjointe.

### **8.2 CAISSE DE LA VALLÉE DES PATRIOTES – RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE TARIFICATION**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude désire transiger ses opérations financières courantes avec la *Caisse de la Vallée des Patriotes*;

CONSIDÉRANT l'offre de service présenté par le *Centre financier aux entreprises Desjardins Vallée du Richelieu-Yamaska* le 2 mai 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Claude Graveline,  
Appuyée par M. le conseiller Jacques Dubuc,

IL EST RÉSOLU

D'ACCEPTER les conditions de l'entente présentée par le *Centre financier aux entreprises Desjardins Vallée du Richelieu-Yamaska* jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2014;

D'AUTORISER le maire ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe à signer tous les documents relatifs à cette entente pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**8.3 EMBAUCHE D'UNE PERSONNE PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT l'ouverture de poste affichée dans la publication du 15 avril 2013 du journal municipal de Saint-Jude;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'embellissement;

EN CONSÉQUENCE,

2013-05-123

Sur la proposition de M. le conseiller Jacques Dubuc,  
Appuyée par M. le conseiller Christian Vanasse,  
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la directrice générale, sur l'avis du comité d'embellissement, à procéder à l'embauche de madame Stéphanie Martin comme personne préposée à l'entretien des aménagements paysagers de la municipalité au taux horaire de 12.00\$ sur une base de +/-100 heures et ce, selon un horaire variable.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense au poste 02 32000 142 «salaire journalier, surnuméraire».

\_\_\_\_\_  
Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**8.4 AGENTE ADMINISTRATIVE – FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2012-11-281 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 5 novembre 2012, à l'effet d'embaucher madame Nancy Carvalho, au poste d'agente administrative, avec une période de probation usuelle de six mois;

CONSIDÉRANT que la période de probation de madame Nancy Carvalho se terminera le 16 mai 2013;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice générale, madame Sylvie Beauregard;

EN CONSÉQUENCE,

2013-05-124

Sur la proposition de M. le conseiller Jacques Dubuc,  
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,  
IL EST RÉSOLU:

DE CONFIRMER la permanence de madame Nancy Carvalho au poste d'adjointe administrative, et ce, au terme de sa période de probation, le tout en conformité avec la résolution 2012-11-281 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 5 novembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**8.5 ÉLECTIONS NOVEMBRE 2013 – INSCRIPTION À UNE FORMATION - ENTÉRINEMENT**

CONSIDÉRANT QU'il faut préparer la période électorale;

CONSIDÉRANT l'offre de formation web de *PG Solutions* sur le logiciel Perfes;

CONSIDÉRANT QUE cette formation s'est tenue le 1<sup>er</sup> mai 2013;

2013-05-125

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,  
Appuyée par M. le conseiller Christian Vanasse,  
IL EST RÉSOLU:

D'ENTÉRINER la dépense couvrant les coûts de la formation offerte par *PG Solutions* portant sur le logiciel électoral au montant de 125.00\$, taxes non incluses, laquelle formation sera suivie par madame Dominique Plouffe.

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Jude certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense au poste 02 14000 670.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **9.1 TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES – SITE 4 – LES SERVICES EXP INC. – AUTORISATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT les factures numéro 143025 et 143025C en date du 25 mars 2013 concernant la surveillance relative aux travaux du site #4;

CONSIDÉRANT QUE ces coûts seront défrayés selon les termes du décret numéro 492-2011;

2013-05-126

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,  
Appuyée par, M. le conseiller Christian Vanasse,  
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement des factures numéro 143025 et 143025C de la firme d'ingénieurs *Les Services exp inc* au montant total de 26 729.07\$, toutes taxes incluses, cette dépense faisant l'objet du décret numéro 492-2011 et de la résolution numéro 2011-06-139.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **9.2 TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES – SITE 4 – DIVERS FOURNISSEURS - AUTORISATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT les factures suivantes reliées aux travaux de stabilisation des berges site #4 sur le rang Salvail Nord: (taxes en sus)

|                |                        |        |
|----------------|------------------------|--------|
| Xittel #770395 | Internet haute vitesse | 5.00\$ |
|                | TOTAL (TAXES EN SUS)   | 5.00\$ |

CONSIDÉRANT QUE ces coûts seront défrayés selon les termes du décret numéro 492-2011;

2013-05-127

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Claude Graveline,  
Appuyée par M. le conseiller Christian Vanasse,  
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement des factures ci-haut décrites pour un montant totalisant 5.00\$, taxes en sus. Cette dépense faisant l'objet du décret numéro 492-2011 et de la résolution numéro 2011-06-139.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**9.3 DEMANDE DE LA MMQ – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – PLAN DE MISE EN ŒUVRE**

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains est en vigueur depuis le 15 février 2012;

2013-05-128

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Jacques Dubuc,  
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,  
IL EST RÉSOLU:

D'INFORMER la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) que toutes les mesures prévues au plan de mise en œuvre de la municipalité de Saint-Jude concernant le schéma de couverture de risques en incendie, dont la date de finalisation est atteinte, ont été réalisées et complétées. Une demande de crédit d'assurances sur les biens et bâtiments de la municipalité est formulée pour les années 2012 et 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**9.4 SERVICE DES INCENDIES – ACHAT DE MATÉRIEL ET D'ÉQUIPEMENTS DIVERS**

CONSIDÉRANT les demandes du directeur du service des incendies;

CONSIDÉRANT la mise à niveau des vêtements et de l'équipement;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

2013-05-129

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,  
Appuyée par M. le conseiller Christian Vanasse,  
IL EST RÉSOLU:

DE PROCÉDER à l'achat de :

| #  | Qtée | Description           | Fournisseur | Prix unitaire | Prix       |
|----|------|-----------------------|-------------|---------------|------------|
| 1  | 1    | Cylindre en aluminium | Aréo-Feu    | 435.00\$      | 435.00\$   |
| 2  | 1    | Lance 1.5po           | Aréo-Feu    | 310.00\$      | 310.00\$   |
| 3  | 1    | Lance 2.5po           | Aréo-Feu    | 587.00\$      | 587.00\$   |
| 4  | 1    | Veste commandement    | Aréo-Feu    | 99.00\$       | 99.00\$    |
| 5  | 3    | Paires gants          | Aréo-Feu    | 75.00\$       | 225.00\$   |
| 6  | 2    | Gaffes râteau         | CMP Mayer   | 70.00\$       | 140.00\$   |
| 7  | 4    | Paires gants          | CMP Mayer   | 75.00\$       | 300.00\$   |
| 8  | 1    | 100 pi tuyau 1 1/2po  | CMP Mayer   | 172.00\$      | 172.00\$   |
| 9  | 6    | 50 pi tuyau 1 1/2po   | CMP Mayer   | 96.00\$       | 576.00\$   |
| 10 | 3    | Habits de combat      | CMP Mayer   | 1351.95\$     | 4 055.85\$ |
|    |      | TOTAL                 |             |               | 6 899.85\$ |

Pour tous ces items, les taxes et la livraison sont en sus. Ces montants représentent un prix maximum.

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense aux postes 02 22000 640 «équipement et fourniture – incendie» et 02 22000 650 «vêtements et accessoires – incendie».

Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**9.5 TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES – SITES 2 ET 3 – PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude doit procéder à des travaux de stabilisation des berges de la rivière Salvail et de ses affluents en vertu d'un rapport déposé en 2011 par le Ministère des Transports, section mouvement de terrain, au Ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QU'une description des travaux a été déposée par le MTQ pour les sites numéro 2 et 3 dans le rang Salvail Nord;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux peuvent s'exécuter selon le mode d'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE la firme de génie conseil *Les Services exp inc.* a été mandaté pour la confection des plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense fait l'objet du décret numéro 492-2011 et qu'elle s'applique selon la résolution numéro 2011-06-139;

2013-05-130

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Jacques Dubuc,  
Appuyée par M. le conseiller Christian Vanasse,  
IL EST RÉSOLU:

DE PROCÉDER à un appel d'offres public avec pondération pour les travaux de stabilisation de talus sur la rivière Salvail pour les sites numéro 2 et 3 se situant respectivement derrière les terrains portant les numéros civiques 2095 et 1745, rang Salvail Nord à Saint-Jude;

DE PUBLIER l'appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SE@O) ainsi que dans un journal régional et d'en défrayer les coûts;

DE NOMMER la directrice générale, madame Sylvie Beauregard, responsable de cet appel d'offres conformément à la Politique de gestion contractuelle. En vertu du règlement numéro 449-2007 et ses modifications, madame Beauregard procédera aussi à la formation du comité de sélection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**9.6 TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES – SITES 2, 3, 21 ET 25 – PRÉSENTATION DES DOSSIERS À LA MRC DES MASKOUTAINS ET AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MDDEFP) - MANDAT**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude doit procéder à des travaux de stabilisation des berges de la rivière Salvail et de ses affluents en vertu d'un rapport déposé en 2011 par le Ministère des Transports, section mouvement de terrain, au Ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE la firme de génie conseil *Les Services exp inc.* a été mandaté pour la confection des plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit obtenir des autorisations de la MRC des Maskoutains et du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP);

CONSIDÉRANT QUE cette dépense fait l'objet du décret numéro 492-2011 et qu'elle s'applique selon la résolution numéro 2011-06-139;

2013-05-131

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,  
Appuyée par M. le conseiller Christian Vanasse,  
IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER monsieur François Potier, ingénieur, de la firme *Les Services exp inc.* pour présenter, au nom de la municipalité de Saint-Jude, des demandes d'autorisation auprès de la MRC des Maskoutains et du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et de la MRC des Maskoutains concernant les projets des sites numéro 2, 3, 21 et 25;

DE DÉFRAYER le coût de ces demandes selon la facturation qui sera présentée.

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il

y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense.

---

Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**10. TRANSPORT**

**10.1 TRAVAUX DE VOIRIE - RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE – ADJUDICATION DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation auprès d'entrepreneurs pour le rapiéçage d'asphalte sur les routes municipales;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de soumission s'est tenue le 25 mai 2013 à 14h00 en présence de mesdames Nancy Carvalho et Jacqueline Lavallée et dont le procès-verbal est remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

2013-05-132

Sur la proposition de M. le conseiller Jacques Dubuc,  
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,  
IL EST RÉSOLU

D'ADJUGER le contrat de rapiéçage d'asphalte au plus bas soumissionnaire conforme soit à *Asphalte Vel Cour Ltée* pour la somme de 145.60\$ / tonne, taxes incluses, tel que présenté dans son offre de prix.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense au poste 02 32000 521 «entretien des chemins et trottoirs».

---

Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**10.2 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – MTQ – REDDITION DE COMPTES**

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de 50 605\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'un auditeur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée;

EN CONSÉQUENCE,

2013-05-133

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,  
Appuyée par M. le conseiller Jacques Dubuc,  
IL EST RÉSOLU:

QUE la municipalité de Saint-Jude informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**10.3 VOIRIE – TRAVAUX BASSE-DOUBLE – LABORATOIRE EXP ET MRC DES MASKOUTAINS - AUTORISATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT la facture numéro 2 500\$, taxes en sus, de *Les Services exp inc.* en date du 3 avril 2013 concernant les études préparatoires aux travaux sur le rang Basse-Double;

CONSIDÉRANT la facture numéro 934.38\$ de la *MRC des Maskoutains* pour les



services en ingénierie en date du 3 avril 2013 concernant les études préparatoires aux travaux sur le rang Basse-Double;

CONSIDÉRANT les mandats octroyés en vertu de la résolution numéro 2013-02-052;

2013-05-134

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,  
Appuyée par M. le conseiller Jacques Dubuc,  
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement des factures ci-haut mentionnées.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense au poste budgétaire 23 04010 « Immobilisation réseau routier ».

\_\_\_\_\_  
Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**10.4 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 496-2013 CONCERNANT LA FERMETURE ET L'ENTRETIEN DES FOSSÉS DE CHEMIN**

Monsieur le conseiller Jacques Dubuc donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure de ce conseil d'un règlement concernant la fermeture et l'entretien des fossés de chemin sur les routes municipales.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement sera remise à chacun des membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la session à laquelle il sera adopté.

**10.5 VOIRIE – CHEMIN DE LA GRANDE-LIGNE ÉTUDE POUR LE REPROFILAGE DES FOSSÉS – MANDAT – PARTAGE DES COÛTS**

CONSIDÉRANT l'état dégradé de la chaussée du Chemin de la Grande Ligne;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Jude et de La Présentation veulent corriger la situation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude a signé une entente le 7 décembre 2006 avec la municipalité de La Présentation concernant l'entretien d'une portion de 2.9 kilomètres du Chemin de la Grande Ligne;

CONSIDÉRANT QUE les deux municipalités se sont entendues pour procéder au reprofilage des fossés en 2013;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude a signé une entente avec la MRC pour utiliser son service d'ingénierie;

CONSIDÉRANT QUE les partis prenantes à cette entente de la MRC ont accepté l'utilisation des services d'ingénierie de la MRC pour ces dits travaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Présentation sera maître d'œuvre pour les travaux majeurs concernant cette voie publique;

CONSIDÉRANT l'offre de service présentée par monsieur Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur de la MRC des Maskoutains, pour la réalisation de l'étude pour le reprofilage des fossés du Chemin de la Grande-Ligne sur une longueur de 2.9 km en date du 17 avril 2013;

2013-05-135

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,  
Appuyée par M. le conseiller Christian Vanasse,  
IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains pour les travaux relatifs au reprofilage des fossés du chemin de la Grande-Ligne selon l'offre de services présentée par monsieur Jean-Sébastien Bouvier en date du 17 avril 2013;

DE PARTAGER les frais des services professionnels en ingénierie de la MRC des Maskoutains mandaté par la municipalité de Saint-Jude avec la municipalité de La Présentation. Le coût budgétaire de cette dépense est évalué à un montant maximum de 10 062\$, Cette dépense sera partagée pour moitié entre les municipalités de La Présentation et de Saint-Jude.

L'application de cette résolution est conditionnelle à ce que le partage des coûts soit approuvé par les deux municipalités concernées.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense au poste 02 32000 521 «voirie – entretien des chemins».

---

Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**10.6 VOIRIE – NETTOYAGE DES FOSSÉS DU RANG SALVAIL SUD ET DES ESPACES DE PARCS – PEINTURE DES BANCS DE PARC – MANDAT À LA COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire des travaux de nettoyage et de peinture;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative jeunesse de services offre ses services et permet d'offrir des contrats à des jeunes;

EN CONSÉQUENCE,

2013-05-136

Sur la proposition de M. le conseiller Jacques Dubuc,  
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,  
IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER la directrice générale pour prendre les ententes nécessaires avec la Coopérative jeunesse de service afin de procéder au nettoyage des fossés du rang Salvail Sud, au nettoyage des parcs et à la peinture de bancs de parc.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense au poste 02 32000 521 «voirie – entretien des chemins».

---

Sylvie Beauregard

Madame la conseillère Annick Corbeil déclare qu'il a des intérêts personnels en regard du point 10.6 et que, en conséquence, elle s'abstient de participer aux délibérations et au vote sur cette question.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS VOTANTS

**10.7 VOIRIE – 6<sup>E</sup> RANG - RÉFECTION DU PONCEAU DU COURS D'EAU ZÉPHIRIN-MESSIER**

CONSIDÉRANT QUE le ponceau du cours d'eau Zéphirin-Messier nécessite une réparation suite à un affaissement;

CONSIDÉRANT QUE le niveau de ce ponceau doit être abaissé afin de favoriser un meilleur écoulement des eaux du cours d'eau Zéphirin-Messier;

EN CONSÉQUENCE,

2013-05-137

Sur la proposition de M. le conseiller Jacques Dubuc,  
Appuyée par M. le conseiller Christian Vanasse,  
IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains à procéder à la conception des plans et devis pour un montant maximum de 1 200\$;

D'AUTORISER l'inspecteur municipal, monsieur Donald Ménard, à procéder à la réparation de ce ponceau pour un montant maximum de 7 800\$.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense

au poste 02 32000 521 «voirie – entretien des chemins» en y transférant le montant des travaux du surplus accumulé non affecté.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 11. HYGIÈNE DU MILIEU

### 11.1 RÈGLEMENT FÉDÉRAL SUR LES EFFLUENTS DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES – MISE EN APPLICATION – MANDAT

CONSIDÉRANT les nouvelles exigences du Règlement fédéral concernant les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées mises en application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013;

CONSIDÉRANT la lettre de notre firme de consultants Aquatech en date du 3 mai 2013 nous mentionnant de nouvelles exigences;

CONSIDÉRANT QUE certaines de ses applications requièrent des compétences particulières comme la rédaction d'un rapport d'identification;

EN CONSÉQUENCE,

2013-05-138

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,  
Appuyée par M. le conseiller Christian Vanasse,  
IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER la firme Aquatech pour la réalisation du rapport d'identification tel que requis par le règlement fédéral selon les taux horaires inscrits à l'entente.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense au poste 02 41400 445 «services techniques - égouts».

\_\_\_\_\_  
Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

### 12.1 LOTS 2 708 582 ET 2 708 569 – CONSTRUCTION D'INSTALLATIONS SEPTIQUES - DEMANDE D'APPUI AUPRÈS DE LA COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'un projet d'agrandissement est prévu au 1888 rang des 48 (lot 2 708 582) et que les installations septiques doivent être refaits;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire vise à refaire les installations septiques au nord de la maison sur le terrain appartenant à *Ferme Graveline ENR SENC*;

CONSIDÉRANT QUE la solution du filtre à sable hors-sol proposée par *Les Laboratoires de la Montérégie*, selon le dossier S-130409, s'avère être la solution optimale;

CONSIDÉRANT QU'UNE servitude devra être accordée pour la construction des installations septiques sur le lot voisin;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation projetée sur le site visé n'aura aucun impact sur l'agriculture;

EN CONSÉQUENCE,

2013-05-139

Sur la proposition de M. le conseiller Jacques Dubuc,  
Appuyée par M. le conseiller Christian Vanasse,  
IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de Saint-Jude appuie la demande d'autorisation adressée à la CPTAQ, visant l'utilisation autre qu'agricole d'une petite partie du lot 2 708 569 afin d'y implanter un champ d'épuration filtre à sable hors-sol servant le lot 2 708582.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **13. LOISIRS ET CULTURE**

#### **13.1 COMITÉ DE LA ST-JEAN-BAPTISTE – AUTORISATION DE DÉPENSER**

2013-05-140

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,  
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,  
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la directrice générale à procéder aux achats suivants:

- feux d'artifices auprès de *Feux d'artifice Royal Pyrotechnie* pour un montant d'environ 3 500\$;
- jeux gonflables auprès de *Location Party Jump* pour un montant d'environ 1 250\$, toutes taxes incluses;
- boissons auprès de *Entreprises Maurice Brazeau* pour un montant d'environ 1 500\$;
- groupe musical pour un montant d'environ 2 500\$.
- 

Le paiement de ces dépenses représente une avance de fonds au comité de la St-Jean-Baptiste qui devra rembourser ces sommes à la municipalité.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense.

---

Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **13.2 PARADE DE LA FÊTE NATIONALE – FERMETURE DE LA ROUTE 235 – AUTORISATION MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT la demande du sous-comité organisateur de Fête nationale à l'effet de fermer partiellement la route 235 le 23 juin pour la parade de la Fête nationale (fermeture pour la durée de la parade sur la rue St-Édouard sauf pour les véhicules d'urgence);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont favorables à la tenue de cette activité d'envergure;

EN CONSÉQUENCE,

2013-05-141

Sur la proposition de M. le conseiller Christian Vanasse,  
Appuyée par M. le conseiller Jacques Dubuc,  
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la fermeture de la route 235 le 23 juin 2013 afin de permettre le passage de la parade de la Fête nationale selon les conditions énoncées ci-haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **13.3 LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE – COTISATION ANNUELLE**

2013-05-142

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,  
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,  
IL EST RÉSOLU

DE RENOUVELER l'adhésion à *Loisir et Sport Montérégie* pour l'année 2013-2014 et d'autoriser le paiement de cotisation au montant de 75\$, taxes en sus;

DE NOMMER Madame Anolise Brault, présidente des Loisirs St-Jude inc., à titre de déléguée de la municipalité.

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense.

---

Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **13.4 POLITIQUE DE LA FAMILLE – SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES – 13 AU 19 MAI 2013 – PROCLAMATION**

CONSIDÉRANT QUE la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres;

CONSIDÉRANT QUE le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous et toutes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est dotée d'une Politique de la famille;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine québécoise des familles se tiendra du 13 au 19 mai 2013 sous le thème «Les parents au cœur d'un Québec Famille!»;

2013-05-143  
EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,  
Appuyée par M. le conseiller Christian Vanasse,  
IL EST RÉSOLU

DE PROCLAMER la semaine du 13 au 19 mai 2013 «Semaine québécoise des familles sous le thème «Les parents au cœur d'un Québec Famille!».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**13.5 PARC ELPHEGE-FILIATRAULT – ACHAT DE PIERRE POUR RECHARGEMENT DU SENTIER PÉDESTRE**

2013-05-144  
Sur la proposition de M. le conseiller Claude Graveline,  
Appuyée par M. le conseiller Jacques Dubuc,  
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER monsieur Donald Ménard, responsable de la voirie, à procéder à l'achat de pierre pour le rechargement du sentier pédestre du parc Elphège-Filiatrault pour un montant d'environ 1 000\$.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense au poste budgétaire 02 70150 522 « entretien et réparation des parcs».

---

Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**14. AUTRES SUJETS**

**14.1 CAMP RICHELIEU DE SAINT-HYACINTHE INC. – PACTE RURAL - PROJET D'IMMOBILISATION - DEMANDE D'APPUI**

CONSIDÉRANT la demande du Camp Richelieu de Saint-Hyacinthe Inc., à l'effet de les appuyer dans leur projet d'immobilisation, phase 1, pour le remplacement de leur pavillon «Activités»;

CONSIDÉRANT la vocation du Camp Richelieu, créé depuis 1959, visant à accueillir les personnes vivant avec une déficience intellectuelle afin de donner un répit aux familles durant les vacances estivales;

CONSIDÉRANT les nouvelles problématiques de la société, les dirigeants actuels du Camp Richelieu de Saint-Hyacinthe souhaitent élargir leur champ d'action afin d'accueillir, à moyen terme, la clientèle autiste;

CONSIDÉRANT QUE, pour se faire, leurs installations doivent être revues afin de répondre aux normes exigées par le réseau de la santé;

CONSIDÉRANT QUE ce Camp est accessible à toute la région Maskoutaine et qu'elle répond à un besoin toujours grandissant des familles concernées;

2013-05-145  
EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,  
Appuyée par M. le conseiller Jacques Dubuc,  
IL EST RÉSOLU:

D'APPUYER la demande du Camp Richelieu de Saint-Hyacinthe Inc. dans leur projet d'immobilisation auprès du Pacte rural.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **14.2 MOBILISATION DU MILIEU MUNICIPAL POUR LE PROJET DE LOI-CADRE SUR LA DÉCENTRALISATION AU PRINTEMPS 2013 - POSITION**

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise de municipalités (FQM) veut demander au gouvernement du Québec de déposer un projet de loi-cadre sur la décentralisation ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM suggère aux municipalités d'appuyer sa démarche auprès du gouvernement ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la municipalité de Saint-Jude jugent que, pour appuyer une telle démarche, ils doivent d'abord connaître quels seront les pouvoirs à décentraliser et les conditions qui encadreront ces nouveaux pouvoirs;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Jacques Dubuc,  
Appuyée par M. le conseiller Christian Vanasse,  
IL EST RÉSOLU:

DE DEMANDER à la Fédération québécoise des municipalités de procéder d'abord à la détermination des pouvoirs pouvant faire l'objet d'une décentralisation avant d'en arriver à l'adoption d'une loi-cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **14.3 LA FILIÈRE NUCLÉAIRE CIVILE ET MILITAIRE AU QUÉBEC : DE L'EXPLORATION DE L'URANIUM À LA GESTION PERMANENTE DES DÉCHETS RADIOACTIFS - POSITION**

CONSIDÉRANT QU'il n'y a jamais eu de mine d'uranium dans la province de Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a plusieurs activités d'exploration de l'uranium en cours actuellement dans plusieurs régions du Québec en vue de l'extraction de l'uranium dans un proche avenir;

CONSIDÉRANT QUE les résidus sous forme de sable des mines d'uranium sont volumineux et contiennent 85 pour cent de la radioactivité provenant du minerai d'uranium d'origine;

CONSIDÉRANT QUE les résidus des mines d'uranium contiennent des dizaines de matériaux radioactifs - sous-produits naturels de l'uranium - qui sont parmi les substances les plus radiotoxiques connues de la science, comme le radium, le thorium, le radon et le polonium;

CONSIDÉRANT QUE les résidus des mines d'uranium restent dangereusement radioactifs pendant des centaines de milliers d'années;

CONSIDÉRANT QUE l'Académie des sciences des États-Unis concluait en 2011 qu'il n'existe encore aucune technologie éprouvée pour assurer la sécurisation à long terme des résidus radioactifs des mines d'uranium;

CONSIDÉRANT QUE la seule technologie civile qui nécessite l'utilisation d'uranium en quantités importantes est l'énergie nucléaire;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture définitive de la centrale nucléaire Gentilly-2 à Bécancour marque la fin de l'énergie nucléaire au Québec, de sorte que la société québécoise n'a plus besoin de grandes quantités d'uranium;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada s'est engagé à mettre fin à l'utilisation d'uranium à combustible des réacteurs nucléaires pour la production d'isotopes médicaux en 2016 et finance actuellement le développement de méthodes alternatives pour la production de ces isotopes;

CONSIDÉRANT QUE la seule technologie non civile qui nécessite l'uranium en quantités importantes est l'armement nucléaire, et que la société québécoise n'a aucun intérêt à contribuer directement ou indirectement à la construction de plus d'armes nucléaires;

2013-05-146

CONSIDÉRANT QUE l'uranium n'est pas une ressource renouvelable et que ce combustible se transforme, dans les réacteurs comme celui de Gentilly-2, en déchets nucléaires hautement radioactifs qui doivent être isolés de l'environnement et des humains pendant des centaines de milliers d'années à un coût de dizaines de milliards de dollars;

CONSIDÉRANT QU'une motion visant à interdire en territoire québécois l'enfouissement permanent des déchets radioactifs provenant de l'extérieur du Québec a été entérinée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec le 30 octobre 2008; (1)

CONSIDÉRANT QUE la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) identifie le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario et la Saskatchewan comme des provinces bénéficiant du nucléaire, donc lieux potentiels pour recevoir les déchets radioactifs du combustible irradié de toutes les centrales nucléaires canadiennes en un seul site permanent, et que la SGDN a sollicité toute municipalité québécoise désireuse de recevoir lesdits déchets radioactifs sur son territoire, de lui soumettre sa candidature;

CONSIDÉRANT QUE le Canada, un des premiers exportateurs mondiaux d'uranium a participé avec ses partenaires australiens, russes, américains et français à des discussions internationales au sein de l'International Framework for Nuclear Energy Cooperation (Global Nuclear Energy Partnership) où l'éventualité que les pays exportateurs d'uranium puissent être contraints de s'engager à rapatrier les déchets radioactifs de leurs clients a été abordée;

CONSIDÉRANT QUE l'exploitation, l'affinage et l'enrichissement de l'uranium représentent une sérieuse menace pour les écosystèmes, les nappes phréatiques, la santé des populations et contribuent à la prolifération des armes nucléaires;

CONSIDÉRANT QUE le plutonium, un des dérivés de l'uranium créés dans les réacteurs nucléaires, facilite la fabrication d'armes nucléaires et que la prolifération de ces armes dans le monde fait planer une menace permanente sur des millions d'êtres humains;

CONSIDÉRANT QUE l'exploration et l'exploitation minière d'uranium a été interdite en Colombie-Britannique, en Nouvelle-Écosse et en Virginie (États-Unis);

CONSIDÉRANT QUE le Grand Conseil des Cris a déclaré une interdiction de l'extraction d'uranium dans l'Eeyou Istchee-Nord du Québec, tout comme des centaines de municipalités du Québec

CONSIDÉRANT QUE l'International Physicians for the Prevention of Nuclear War, organisation ayant reçu un prix Nobel, recommande une interdiction mondiale de l'exploitation des mines d'uranium;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne des médecins pour l'environnement et les Professionnels de la santé pour la survie mondiale, qui représentent plusieurs milliers de médecins au Canada, ont pris position contre l'exploitation de l'uranium;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est doté d'énormes ressources d'énergies douces renouvelables qui pourraient être mises en valeur à grande échelle, et que nos municipalités sont dépourvues des moyens financiers qui leur permettraient de les développer sur leur territoire;

EN CONSÉQUENCE,

2013-05-147

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,  
Appuyée par M. le conseiller Christian Vanasse,  
IL EST RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Jude adopte la présente résolution et qu'elle engage le gouvernement du Québec à :

Décréter rapidement un moratoire interdisant l'exploration et l'exploitation de l'uranium sur tout le territoire du Québec, comme l'ont fait la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse, la Virginie (É.-U), le Grand Conseil des

Cris par une interdiction de l'extraction d'uranium dans l'Eeyou Istchee-Nord du Québec et rendre permanent ce moratoire par l'adoption d'une loi, comme vient de le faire la Nouvelle-Écosse;

Assurer l'irréversibilité de sa décision de procéder au déclassement et démantèlement du réacteur nucléaire de Gentilly-2;

Favoriser le maintien des emplois à Gentilly-2 par l'acquisition de l'expertise dans le démantèlement de réacteurs nucléaires, par la sécurisation complète du site en conformité avec les plus hautes normes internationales et par le monitoring continu de la radioactivité;

Insister pour qu'Hydro-Québec investisse des sommes comparables à son projet initial de reconstruction de Gentilly-2 afin de financer sur tout le territoire du Québec un vaste chantier de conservation de l'énergie, d'efficacité énergétique et de production de nouvelles énergies par diverses formes d'énergie douce, renouvelable, non hydraulique comme l'éolien, le solaire et la géothermie qui créeront des milliers d'emplois dans toutes les régions du Québec;

Soumettre à l'Assemblée nationale un projet de loi inspiré de la motion adoptée à l'unanimité par celle-ci le 30 octobre 2008 qui stipule : « *Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'interdire l'enfouissement sur le territoire du Québec des déchets et des combustibles irradiés en provenance de l'extérieur du Québec.* »;

Élaborer une politique détaillée pour la gestion à long terme de tous les déchets nucléaires produits en territoire québécois tel que recommandé par le BAPE en 2005;

Interdire au Québec la création de nouveaux inventaires de déchets radioactifs comme ceux qui résulteraient des centrales nucléaires ou des mines d'uranium à l'exclusion des petites quantités de déchets radioactifs résultant de l'utilisation des isotopes à des fins médicales ou industrielles ainsi que de l'opération des cyclotrons ou autres accélérateurs.

(1) Motion déposée à l'Assemblée nationale par monsieur Camil Bouchard, député du PQ du comté de Vachon, appuyée par la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, madame Julie Boulet, députée du PLQ du comté de Lavolette, et par monsieur Simon-Pierre Diamond, député de l'ADQ du comté de Marguerite-d'Youville, le jeudi 30 octobre 2008, laquelle motion stipulant : « *Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'interdire l'enfouissement sur le territoire du Québec des déchets et des combustibles irradiés en provenance de l'extérieur du Québec.* »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **15. RAPPORT DES ÉLUS - INFORMATION**

Cette période permet aux élus de partager de l'information avec les personnes présentes.

## **16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.

## **17. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

2013-05-148

Sur la proposition de M. le conseiller Jacques Dubuc,  
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,  
IL EST RÉSOLU:

QUE la séance soit levée à 21h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

\_\_\_\_\_  
Yves de Bellefeuille, maire

\_\_\_\_\_  
Sylvie Beauregard, directrice générale